YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.04
N/Réf : NL/BB

DECISION N° 2001 /429

OBJET : Convention de prestations de service relative à la maintenance et à la vérification des robinets d'incendie armés et des extincteurs, conclue avec la société GENERAL INCENDIE S.A..

L'Adjoint au Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire, appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application des articles susvisés ainsi que les documents y afférents,

Vu l'arrêté n° 2001/316 du 19 décembre 2001 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Deuxième Adjoint,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer la maintenance et la vérification des robinets d'incendie armés et des extincteurs dans les établissements communaux,

CONSIDERANT que la proposition de la société GENERAL INCENDIE correspond aux intérêts de la commune,

- DECIDE -

DE conclure et signer avec la société GENERAL INCENDIE S.A. , Agence Ile de France Sud, sise 1 Chemin du Chêne Rond, 91570 BIEVRES, une convention relative à la maintenance et à la vérification des robinets d'incendie armés et des extincteurs dans les établissements communaux,

DIT que le contrat prend effet à compter de sa notification et sera renouvelable annuellement par tacite reconduction, cinq fois au plus, sans que la durée totale n'excède six ans,

DIT que le montant initial annuel des prestations s'élève à 5 381, 62 € H.T. soit 6 436, 42 € T.T.C.

Fait à YERRES, le 27 décembre 2001

REÇU LE
- 3 JAN. 2002
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

L'Adjoint,

Nicole LAMOTH

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

292